

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 25 janvier 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE (arrivé au point n°2) et Mmes Edith CHOUTEAU, Corinne PICARD, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Christelle TREHET-COLLET
Mme Marie Chantal GUILLOT

Mme Monique LE BIHAN
M. Paul ABLINE

Absents excusés

M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Danielle LANGLOIS
Mme Christine CORBILLON

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale adjointe, Villes des Ponts-de-Cé,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-de-Cé.

POINT N°4 – BUDGET RÉSIDENCE AUTONOMIE – OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2024

Monsieur PAVILLON, Président, rappelle à l'assemblée que l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement en début d'exercice peut, sur autorisation du Conseil d'administration, s'effectuer avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer le mandatement des opérations d'investissement en-cours, Monsieur PAVILLON propose d'ouvrir les crédits suivants qui seront repris au Budget Primitif 2024 :

Le Conseil d'administration est invité à décider :

D'autoriser l'ouverture de crédits, conformément au tableau ci-après.

Chapitre - article	Montant ouvert au BP 2023	Montant BP 2023 consolidé	25% des crédits hors RAR	Vote
Chap 21	316 055,70 €	316 055,70	79 013,92	32 500€
Compte 2154 Matériel et outillage				20 000 €
Compte 2183 – Matériel de bureau et informatique				10 000 €
Compte 2188 – Autres immobilisation corporelle				2 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

